

Perception du bruit en Île-de-France

Synthèse analytique — Édition 2026

Étude CRÉDOC pour Bruitparif — vagues 2016, 2021 et 2026.

Résumé

Le bruit est la première nuisance de proximité des Franciliens (44 % au niveau du quartier) et figure au troisième rang des inconvénients au fait de résider en Ile-de-France, dépassant en dix ans la pollution de l'air ; trois habitants sur quatre s'en déclarent préoccupés. La gêne obéit à un gradient — maximale dans les espaces subis (transports : 62 %) et minimale dans les espaces choisis (loisirs : 29 %) — et se concentre sur une population multi-exposée. Une divergence structurante oppose le quartier, où la dégradation perçue progresse, au domicile, qui fait tampon et où la gêne s'atténue légèrement ; mais ce refuge est inégalement réparti, les quartiers les plus bruyants étant aussi les plus démunis d'espaces de calme.

Les sources se recomposent lentement, du bruit d'infrastructure vers le bruit de comportement et de convivialité (voisinage humain, terrasses, incivilités routières), tandis que le report modal vers les transports en commun renforce l'exposition dans des environnements jugés bruyants. L'empreinte sanitaire est massive et reconnue — fatigue, stress, sommeil au premier plan — mais minée par un biais d'optimisme : le risque est jugé réel pour autrui, moins pour soi. Enfin, les Franciliens plébiscitent les solutions techniques et peu contraignantes, attendent une information de proximité (mairie, Bruitparif) qu'ils réclament sans se mobiliser, et compensent la gêne par des recours privés (bouchons, médicaments) plus que par l'action collective.

Introduction

Le bruit occupe une position ambivalente dans l'expérience urbaine : nuisance diffuse et rarement spectaculaire, il structure pourtant la qualité de vie quotidienne des Franciliens. L'édition 2026 de l'enquête permet de dépasser le simple constat d'exposition pour interroger la façon dont la gêne se forme, se différencie et se traduit — ou non — en anticipation, en action et en demande d'action publique. Trois vagues d'enquêtes autorisent par ailleurs une lecture longitudinale. **Cette synthèse en dégage les lignes de force en distinguant systématiquement trois registres** que la littérature sur les effets du bruit invite à ne pas confondre : **l'exposition déclarée, la gêne ressentie et la réponse comportementale.**

La thèse d'ensemble est la suivante : **le bruit s'affirme comme une préoccupation environnementale majeure et durable des Franciliens, mais l'enquête met au jour un décalage persistant entre cette saillance croissante et sa faible traduction — dans l'anticipation résidentielle, dans la perception du risque personnel et dans la mobilisation collective.** Ce décalage dessine, en creux, le principal espace d'intervention pour les politiques publiques. Trois tensions le sous-tendent, développées en conclusion : entre saillance et traduction, entre l'intérieur et l'extérieur du logement, et entre une lecture infrastructurelle et une lecture comportementale du bruit.

1. Une nuisance de premier plan, et qui gagne du terrain

À l'échelle régionale, le bruit se classe au troisième rang des inconvénients d'habiter en Île-de-France (37 % de citations cumulées), derrière deux déterminants structurels : le coût de la vie et du logement (71 %) et l'insécurité (48 %). L'évolution décennale est très instructive : en dix ans, le bruit a dépassé la pollution de l'air, qui recule de la troisième à la quatrième position. Ce croisement, discret en valeur absolue (+4 points depuis 2016), est significatif sur le plan symbolique : il marque le passage du bruit d'une gêne tolérée à un enjeu environnemental pleinement reconnu.

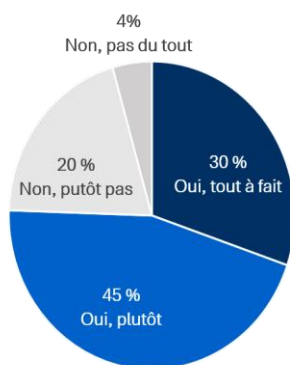
Le constat se durcit lorsqu'on descend à l'échelle du quartier. Interrogés sur les problèmes qui concernent le plus leur environnement immédiat, les Franciliens placent le bruit en tête (44 %), devant l'environnement dégradé (37 %) et la pollution de l'air (33 %). Le bruit est donc la première nuisance de proximité, et la seule du trio de tête à ne pas reculer, ce qui creuse son avance. Cette montée en saillance est spécifiquement locale : dans le classement des grands inconvénients régionaux, dominé par des facteurs économiques et sécuritaires, le bruit reste contenu ; c'est dans le vécu quotidien qu'il s'impose.

Un paradoxe mérite d'être relevé : la part de Franciliens ne signalant aucun problème dans leur quartier augmente elle aussi (15 % à 20 %). La population se polarise ainsi entre un environnement vécu comme sain et une gêne liée au bruit plus nettement affirmée par les autres — configuration que l'on retrouvera à plusieurs reprises, celle d'une nuisance qui se concentre plutôt qu'elle ne se diffuse uniformément.

Une préoccupation installée. Trois Franciliens sur quatre se déclarent préoccupés par les questions de bruit (dont 30 % « tout à fait »), niveau remarquablement stable sur la décennie (76 %, 78 %, puis 75 %). Il s'agit donc d'une préoccupation structurelle et non conjoncturelle — un socle d'attention sur lequel toute politique publique peut s'appuyer durablement.

D'une manière générale, êtes-vous préoccupé(e) par les questions relatives au bruit et aux nuisances sonores ?

Champs : ensemble des répondants franciliens



Source : Etude du CREDOC pour Bruitparif, 2026.

2. Une gêne différenciée : contextes, personnes, sources

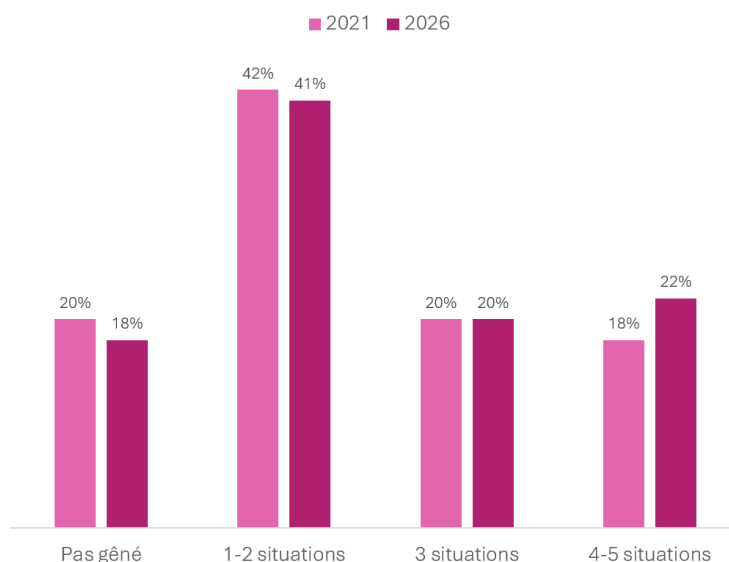
La gêne n'est pas uniforme : elle obéit à une loi de gradient. Plus l'espace est subi et partagé, plus la gêne est forte ; plus il est choisi et maîtrisé, moins elle l'est. En 2026, les transports arrivent nettement en tête (62 % de Franciliens gênés, dont 17 % « très gênés », intensité sans équivalent ailleurs), suivis de l'espace public extérieur (50 %), du domicile (44 %), du lieu de travail ou d'études (34 %) et des loisirs (29 %). Cette hiérarchie est stable, mais la progression la plus forte depuis 2021 concerne précisément l'espace le plus subi — les transports (+7 points). À l'inverse, les espaces choisis (loisirs, travail) demeurent ceux où la majorité se dit « plutôt pas gênée ».

Une multi-exposition qui se concentre. Le compteur du nombre de contextes gênants confirme cette concentration puisqu'environ 18 % des Franciliens ne se disent gênés dans aucun contexte, 41 % dans un ou deux, 20 % dans trois et 22 % dans quatre à cinq — cette dernière part étant en hausse. La gêne ne se répartit donc pas également ; elle se cumule chez une fraction fortement et diversement exposée, cœur de cible naturel de l'action publique. Une action portant sur un ou deux contextes seulement améliorerait déjà le ressenti du plus grand nombre.

Compteur selon le nombre de citations de situations occasionnant de la gêne

Proportion de personnes qui sont gênées par le bruit (très gêné et plutôt gêné)

Champ : ensemble des répondants franciliens



Source : Etude du CREDOC pour Bruitparif, 2021, 2026

Le poids de la sensibilité individuelle. Deux tiers des Franciliens se disent sensibles au bruit, et cette sensibilité est fortement corrélée au bruit perçu du logement : la part de « sensibles » passe d'environ la moitié dans les logements calmes à près de neuf sur dix dans les logements très bruyants, et la relation se renforce en 2026. Exposition et sensibilité ne sont donc pas indépendantes : elles s'entretiennent, ce qui amplifie l'impact ressenti chez les plus exposés et invite à la prudence dans l'interprétation causale.

Une gêne d'abord événementielle. Interrogés sur le type de sonorité, les Franciliens désignent davantage les pics répétés — klaxons, passages de véhicules bruyants, cris — que le bruit de fond continu, et l'écart entre les deux se creuse (environ un tiers contre un cinquième). **Au sein des transports, la gêne se porte prioritairement sur les deux-roues motorisés et les avertisseurs sonores**, ces derniers en hausse, devant les véhicules particuliers, le ferroviaire, l'aérien et les poids lourds. Le bruit gêne moins comme ambiance permanente que comme irruption — ce qui oriente la question du bruit vers les comportements et les événements autant que vers le niveau sonore moyen.

Une exposition inégalement répartie sur le territoire : le cas du survol aérien. Le bruit aérien illustre exemplairement cette spécificité territoriale. Rapporté à l'ensemble des Franciliens, 10 % se déclarent survolés par des avions et 7 % par des hélicoptères. Mais parmi les riverains concernés, l'intensité varie considérablement : 70 % subissent un survol quotidien, indépendant de la seule configuration météorologique, et un sur sept entend plus de cent avions par jour, dont une frange plus de deux cents. Une minorité restreinte supporte ainsi une exposition très lourde, quasi permanente — profil que les moyennes régionales dissimulent et qui appelle un traitement spécifique. A ce titre, deux départements se distinguent nettement par le survol d'avions en phase de décollage ou d'atterrissage : le Val-d'Oise, où un quart des répondants sont concernés (25 %) et l'Essonne (17 %)

3. Quartier contre domicile : un front sonore extérieur

La tension la plus éclairante de l'enquête oppose l'échelle du quartier à celle du logement. Au niveau du quartier, la perception de nuisances « élevées », en forte hausse après le Covid, reste majoritaire dans la population (39 % en 2016, 51 % en 2026) et le sentiment de dégradation progresse nettement : 39 % estiment que le bruit y a augmenté sur cinq ans, contre seulement 7 % qui font état d'une diminution. Au domicile, le mouvement est inverse : la gêne s'atténue légèrement (54 % de gênés en 2016, 48 % en 2026), le « très gênant » recule, et la moitié des Franciliens (50 %) jugent l'évolution récente stable, contre 36 % une hausse. Le domicile fait tampon ; le front du bruit est extérieur.

Une géographie de la densité. La gêne au domicile suit un gradient centre-périphérie net et parfaitement stable dans son ordre : de 39 % en grande couronne (Seine-et-Marne) à 55 % à Paris en 2026, la petite couronne occupant une position intermédiaire. Tous les départements reculent en 2026, la baisse la plus marquée revenant à Paris (67 % à 55 %). Fait notable, le sentiment de hausse du bruit, longtemps spécifiquement parisien, se généralise : la grande couronne et la province rejoignent, voire dépassent, la capitale, signe que la dégradation perçue n'est plus un phénomène de cœur d'agglomération mais un ressenti partagé sur l'ensemble du territoire francilien.

Une inversion du gradient d'âge. En 2021, la gêne au domicile culminait chez les quinquagénaires ; en 2026, elle est au contraire la plus faible chez les 60 ans et plus (43-45 %) et la plus élevée chez les jeunes actifs (51 %). Le profil s'est retourné — évolution cohérente avec la surexposition des âges actifs (transports, travail, pratiques d'écoute) analysée plus loin, et avec la dissonance générationnelle relevée sur la perception du risque.

La double peine de l'accès au calme. L'accès à un espace de calme reste, en moyenne, largement répandu (81 %) et stable, avec un léger rapprochement de la proximité immédiate. Mais cette moyenne masque une fracture : l'accès décroît fortement à mesure que le bruit du logement ou du quartier augmente. Dans les quartiers jugés très bruyants, un tiers des Franciliens (33 %) ne disposent d'aucun espace de calme à proximité, contre 15 % en moyenne et 4 % dans les quartiers paisibles. En Seine-Saint-Denis, le manque d'espace vert à proximité du domicile (23 %) est également plus élevé qu'en moyenne. **Là où le besoin de répit est maximal, la ressource est minimale : c'est un marqueur net d'inégalité territoriale.** L'espace vert de proximité en constitue le refuge dominant — cité par 74 % des personnes ayant accès à un lieu de calme, et lieu principal pour 48 % de l'ensemble — ce qui désigne la végétalisation des quartiers exposés comme un levier d'équité autant que de qualité de vie.

4. La recomposition des sources : de l'infrastructure à l'incivilité

La hiérarchie des sources de gêne au domicile est stable dans ses grandes masses, mais sa composition se recompose lentement. **Le voisinage demeure la source numéro un incontestée** (cité par 55 % des personnes gênées parmi leurs trois principales nuisances), devant un bloc routier qui, cumulé, le rivalise : deux-roues motorisés (38 %), circulation (37 %) et avertisseurs sonores (26 %). Les nuisances « d'infrastructure » — survols aériens, collecte des ordures, entretien des espaces verts — refluent doucement sur la décennie. La seule progression nette concerne les bars, restaurants et rassemblements de rue (10 % à 14 %), reflet du retour de la vie nocturne et de la convivialité urbaine. A Paris, la citation des bruits générés par les clients de bars, cafés, restaurants, terrasses ou les personnes qui déambulent ou qui s'attroupent dans la rue atteint 30 %.

Un voisinage plus humain que festif. Le détail des bruits liés aux comportements est révélateur : les conversations et cris de voisinage montent en flèche (de 25 % à 32 %), tandis que les fêtes et soirées des voisins reculent (19 % à 15 %). Les nuisances techniques du bâti — déplacements dans l'immeuble, bricolage — restent stables. **La nuisance de voisinage se déplace ainsi de l'événementiel festif vers la présence humaine ordinaire, la voix, signal notable sur les conditions de la cohabitation résidentielle.**

Le comportement devant le trafic. À l'échelle du quartier, le bruit est d'abord routier (49 %) mais ce sont les comportements des usagers de la route (25 %) qui l'emportent sur le volume de trafic (24 %). Le facteur comportemental devance ainsi le simple volume de trafic — ce n'est pas seulement la quantité de circulation qui gêne, mais la manière dont chacun s'y conduit. De même, interrogés sur les bruits extérieurs perçus à domicile, les Franciliens désignent d'abord la circulation (31 %, en recul de quatre points) puis les personnes (27 %, en hausse) ; en intégrant la réponse « les deux », le bruit lié aux personnes (45 %) fait désormais presque jeu égal avec le bruit lié aux transports (49 %).

Un report modal qui déplace l'exposition. Dans les transports, la voiture recule comme mode principal (36 % à 32 %) au profit du métro et du RER, cohérent avec les politiques franciliennes de réduction de la place de l'automobile. Or la gêne dépend fortement du mode : 53 % des usagers des transports en commun se disent gênés par le bruit, contre 25 % seulement des automobilistes, protégés par l'habitacle. Le bruit du mode de transport utilisé principalement, jugé gênant par 41 % des Franciliens, reste par ailleurs d'une grande stabilité. Le report modal, souhaitable à bien des égards, déplace donc mécaniquement une partie de la population vers un environnement de transport perçu comme plus bruyant — point de vigilance pour l'accompagnement de la transition des mobilités.

Le travail, un bruit d'abord sectoriel. Sur le lieu de travail, la moitié des actifs (49 %) jugent leur milieu bruyant, avec de fortes disparités : de 77 % dans la petite enfance et l'enseignement, 73 % sur les chantiers et 69 % en usine, à 43 % seulement dans les bureaux. Pour les cols blancs, le facteur décisif est l'aménagement : 58 % des travailleurs en open-space jugent leur milieu bruyant, contre 24 % des autres. **La gêne ressentie au travail (46 %) recule légèrement, portée par le développement du télétravail, alors même que le milieu professionnel est jugé tout aussi bruyant qu'auparavant.**

Ces évolutions convergent vers une bascule d'ensemble, lente mais cohérente : du bruit « logistique et industriel » vers un bruit « de convivialité, de comportement et de partage de l'espace ». La question du bruit se déplace ainsi partiellement du registre technique de l'aménagement vers celui des usages et des civilités urbaines — sans pour autant effacer le poids persistant du trafic, qui demeure le socle de la gêne extérieure.

5. L'exposition choisie : le casque et les pratiques individuelles

À l'exposition subie s'ajoute une exposition volontaire, que l'enquête documente avec précision. **L'écoute au casque s'installe dans le quotidien** : l'usage quotidien passe de 19 % à 26 % en dix ans, tandis que le non-usage recule de 35 % à 27 % — près d'un Francilien sur deux utilise désormais régulièrement un casque. Par rapport à 2021, la durée s'allonge (61 % des utilisateurs écoutent jusqu'à trois heures par jour, la tranche « une à trois heures » devenant la norme), mais la puissance d'écoute reste stable, voire diminue légèrement (les fortes puissances passent de 29 % à 26 %), et le fait de s'endormir avec le casque recule nettement (30 % à 25 %).

Deux dimensions du risque auditif évoluent ainsi en sens inverse et se compensent en partie : on écoute plus longtemps, mais un peu moins fort et dans des conditions un peu moins à risque. Cette diffusion se retrouve dans le monde du travail : **l'usage du casque en présentiel progresse fortement** — la part d'actifs n'en utilisant jamais chute de 49 % à 37 % — rattrapant les pratiques du télétravail, où il est déjà quasi généralisé (76 % d'utilisateurs). L'enjeu, concentré sur les jeunes et les âges actifs, demeure celui d'une exposition cumulée —

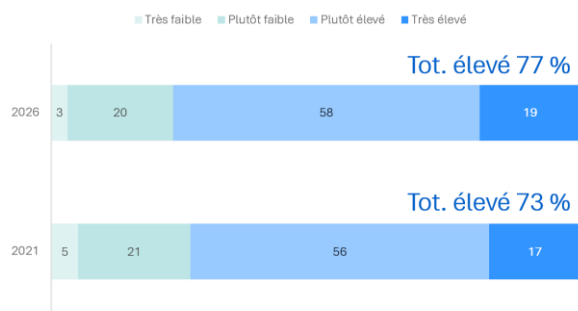
subie dans les transports et au travail, choisie par le casque — pour une population qui, on le verra, sous-estime le risque personnel. La pratique du jeu vidéo (environ 40 % des Franciliens) et l'allongement des sessions, stabilisés depuis 2021, complètent ce tableau d'usages numériques nomades porteurs d'exposition sonore.

6. Les conséquences : santé, biais d'optimisme et recours privés

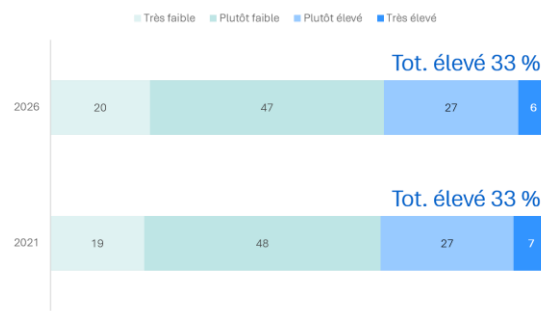
L'empreinte sanitaire du bruit est à la fois massive et largement reconnue. 77 % des Franciliens jugent le bruit risqué pour la santé de la population, part croissante, et 39 % déclarent en avoir déjà personnellement ressenti les effets — proportion stable sur dix ans, concentrée sur les 20-59 ans.

Un biais d'optimisme structurel. Le résultat le plus frappant est l'écart entre le risque perçu pour autrui et le risque perçu pour soi : seuls 33 % des Franciliens se sentent personnellement menacés, contre 77 % qui jugent le bruit dangereux pour la population — un écart de plus de quarante points, parfaitement stable entre 2021 et 2026. Le danger est reconnu dans l'absolu mais tenu à distance de soi. Cette dissonance a une dimension générationnelle : les seniors jugent le risque élevé mais s'en disent peu affectés, tandis que les plus jeunes, moins alarmés en théorie, l'ont pourtant davantage vécu. L'enjeu de prévention n'est donc pas de faire reconnaître le danger — c'est plutôt acquis — mais de combler le fossé entre risque collectif reconnu et risque personnel anticipé.

D'après vous, pour la santé de la population en général, le bruit représente un risque... ?



Pensez-vous courir vous-même un risque d'être affecté par des problèmes de santé dus en partie au bruit ?



Source : Etude du CREDOC pour Bruitparif, 2021, 2026

Des effets d'abord extra-auditifs. Parmi les personnes affectées, les effets dominants sont la fatigue (78 %), le stress et l'irritabilité (75 %) et les troubles du sommeil (72 %), loin devant les troubles strictement auditifs (43 %). Rapportés à l'ensemble de la population, ces effets touchent fréquemment environ 30 % des Franciliens pour la fatigue, 29 % pour le stress et 28 % pour le sommeil — niveaux stables sur dix ans, la seule progression notable concernant les difficultés de concentration (+3 points), à relier possiblement au télétravail et aux usages numériques. Le bruit est donc vécu comme un facteur de mal-être global — fatigue, tension nerveuse, mauvais sommeil — bien avant d'être perçu comme une atteinte à l'audition.

Une gradation de la gravité. Au domicile, les conséquences s'échelonnent du réflexe d'adaptation — fermer les fenêtres (54 % des personnes gênées) — jusqu'aux réponses de rupture. Une typologie fondée sur la conséquence la plus grave subie fréquemment montre que 34 % des Franciliens gênés atteignent le niveau maximal — envisager de déménager, sortir de leur logement ou prendre des médicaments — et 20 % supplémentaires le niveau des atteintes à la santé. Ainsi, plus d'un gêné sur deux subit une conséquence lourde, sanitaire ou de rupture, tandis qu'un tiers ne connaît aucune conséquence fréquente. La tentation de déménager recule entre 2021 et 2026 mais reste massive : parmi les Franciliens jugeant leur quartier bruyant,

60 % ont déjà envisagé de le quitter à cause du bruit. Cet indicateur, qui touche à l'attachement même au lieu de vie, dit la profondeur de l'atteinte pour la population exposée.

Des recours privés révélateurs. Environ 22 % des Franciliens déclarent prendre des médicaments à cause du bruit — anxiolytiques, mélatonine, somnifères et traitements naturels à parts comparables. La fréquence de prise épouse la nature du produit : les médicaments prescrits de type antidépresseurs ou anxiolytiques sont pris plus régulièrement que les somnifères, la mélatonine ou les traitements naturels qui sont davantage pris en cas de besoin. Un tiers des Franciliens (33 %) utilisent par ailleurs des bouchons d'oreille, principalement pour dormir et pour se protéger des bruits subis (extérieur, voisinage) ; l'usage est surtout occasionnel, mais un utilisateur sur cinq y recourt plus de cinq fois par semaine. Ces recours individuels, tournés vers le sommeil et le bruit imposé, confirment qu'une part significative de la gêne déborde sur la santé et le repos.

7. Réponses individuelles et acceptabilité des politiques publiques

Face à un conflit de bruit dans leur logement, **les Franciliens privilégient très majoritairement le dialogue : le règlement à l'amiable domine** (30 %), tandis que la justice ferme la marche (5 %). **Près d'un Francilien sur deux (47 %) a déjà entrepris au moins une démarche** ; parmi eux, une majorité (57 %) déclare avoir résolu son problème. Sur une base rendue strictement comparable entre les vagues, la part de conflits non résolus recule de 50 % (2021) à 43 % (2026) : l'action porte souvent ses fruits sans jamais garantir l'issue, ce qui plaide pour le renforcement des dispositifs de médiation de proximité.

Une protection inégale et incomplète. L'isolation acoustique déclarée reste minoritaire et n'a pas progressé (41 % en 2026, en léger recul) : près de six Franciliens sur dix ne se savent pas protégés contre le bruit extérieur, dont 12 % qui l'ignorent — à la fois un gisement d'action et un déficit d'information sur les performances acoustique de leur logement.

Une acceptabilité conditionnée à l'efficacité et à la faible contrainte. La réduction du bruit des transports fait l'objet d'un consensus quasi unanime (86 %, transgénérationnel et croissant avec l'âge). Mais l'adhésion se concentre sur les solutions efficaces et peu contraignantes : revêtements de chaussée moins bruyants (84 %), radars sonores (66 %), modération de la vitesse (le 30 km/h nocturne progresse de onze points). Lorsqu'il faut désigner une seule priorité, les revêtements silencieux s'imposent nettement (30 %) : c'est la mesure la plus soutenue et la plus prioritaire, car efficace, invisible au quotidien et sans contrainte pour personne. À l'inverse, les mesures contraignantes pour l'automobiliste — interdiction des véhicules thermiques, dimanches sans voiture (environ 38-39 %) — stagnent et sont les premières sacrifiées s'il ne faut en choisir qu'une. Les Franciliens privilégient les solutions qui agissent sur le bruit ou sur les auteurs de bruit plutôt que sur l'ensemble des usages, et une demande spontanée de verbalisation et de pédagogie émerge des réponses libres.

8. Information et engagement : une demande de proximité

La notoriété des dispositifs de lutte contre le bruit reste faible — aucun n'est connu de plus d'un quart de la population — mais elle progresse sur la décennie. Les dispositifs concrets et grand public arrivent en tête (aide à l'insonorisation et cartographies du bruit, 24 % chacun), la plus forte progression revenant au classement sonore des axes routiers et ferroviaires (12 % à 20 %). Les sigles réglementaires — PPBE, PGS, PEB — demeurent obscurs : le jargon administratif constitue une barrière.

La primauté de l'échelon local. Interrogés sur la meilleure source d'information, les Franciliens désignent d'abord leur mairie (35 %), très loin devant toutes les autres, avec Bruitparif comme relais régional expert en solide deuxième position (18 %). Les instances nationales et spécialisées restent secondaires et indistinctes. L'information sur le bruit se joue donc à l'échelle locale, adossée à une expertise régionale — deux niveaux qu'une stratégie de communication gagnerait à privilégier.

Une demande réelle mais peu intense. Près de sept Franciliens sur dix (69 %) se déclarent intéressés par une information communale sur le bruit, chiffre d'une stabilité parfaite entre 2021 et 2026. L'intérêt est toutefois porté par le « plutôt » plus que par le « tout à fait » : il s'agit d'une réceptivité de fond plutôt que d'une attente pressante, le rejet franc restant très minoritaire. Cette demande latente, large et stable, constitue un acquis durable pour l'action publique.

Un engagement en recul. L'implication citoyenne active décline nettement : l'appartenance à une association de défense passe de 8 % à 4 %, la participation à des réunions publiques de 10 % à 6 %. Se dessine ainsi une population de plus en plus gênée et demandeuse d'information, mais de moins en moins mobilisée — une implication passive plutôt que militante, qui interroge les modalités d'association des habitants aux politiques du bruit.

Conclusion : trois tensions structurantes

La perception francilienne du bruit en 2026 s'organise autour de trois tensions qui, ensemble, orientent l'action publique.

Saillance contre traduction en actes. Le bruit s'impose comme préoccupation, surtout de proximité, mais peine à se traduire en actes. Il reste un angle mort de la décision résidentielle — seuls 21 % des Franciliens s'informent des nuisances sonores avant d'emménager, alors que 59 % l'auraient souhaité et que 22 % déclarent qu'ils n'auraient pas emménagé s'ils avaient su. Il se heurte à un biais d'optimisme sur le risque personnel et à une mobilisation collective déclinante. La reconnaissance du problème est acquise ; sa traduction en anticipation, en prévention et en engagement ne l'est pas.

Dedans contre dehors. La gêne se déplace et se concentre à l'extérieur — quartier, espace public, transports — tandis que le domicile se maintient comme refuge relatif. Mais ce refuge est inégalement distribué (la double peine des quartiers exposés et démunis d'espaces de calme) et défendu par des recours privés — bouchons d'oreille, médicaments, isolation — plus que par une action structurelle. Le confort sonore devient ainsi un bien inégalement réparti, que les mieux dotés préservent et que les plus exposés compensent à leurs frais.

Infrastructure contre incivilité. La recomposition des sources — montée du voisinage humain, de la convivialité nocturne et du facteur comportemental routier — déplace partiellement la question du bruit de l'aménagement vers les usages et les civilités, sans cependant effacer le poids du trafic. Elle appelle des réponses hybrides, associant l'ingénierie (revêtements, isolation, régulation de la vitesse) à la médiation, à la sensibilisation et à la régulation des comportements.

Pour l'action publique, **ces trois tensions convergent vers un même point d'appui : une intervention de proximité, lisible et peu contraignante** — revêtements silencieux, modération de la vitesse, information communale, médiation de voisinage, végétalisation des quartiers les plus exposés — qui rencontre une demande latente, large et stable. Elle devra composer avec une population qui attend d'être informée et protégée plus qu'elle ne se mobilise. Le principal risque, à terme, tient à l'exposition cumulée des âges actifs et des plus jeunes — surexposés dans les transports, au travail et par le casque — pour qui la reconnaissance du risque personnel demeure très en retrait de la réalité vécue.